

**PREFET D'EURE-ET-LOIR**

**Délégation de signature aux Délégués Territoriaux adjoints  
de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département d'Eure-et-Loir**

**ARRETE N° 202002\_PREF\_délégation\_sign\_DTA\_ANRU**

**Portant délégation de signature**

La Préfète d'Eure-et-Loir  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Déléguée territoriale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment ses articles 9-1 à 9-3 relatifs au nouveau programme national de renouvellement urbain,

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine en vigueur,

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur,

VU le règlement comptable et financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine,

VU le règlement financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur,

VU le décret du 30 octobre 2019 portant nomination de Madame Fadela BENRABIA, Préfète d'Eure et Loir,

VU l'arrêté ministériel du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Guillaume BARRON, directeur de la Direction Départementale des territoires d'Eure-et-Loir,

VU l'arrêté ministériel du 28 novembre 2018 portant nomination de Madame Stéphanie DEPOORTER, directrice départementale adjointe des territoires d'Eure-et-Loir,

VU la décision du directeur de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine en date du 20 février 2020 portant nomination de Monsieur Guillaume BARRON, directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir, en qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

VU la décision du directeur de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine en date du 20 février 2020 portant nomination de Madame Stéphanie DEPOORTER, directrice départementale adjointe des territoires d'Eure-et-Loir, en qualité de déléguée territoriale adjointe de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

VU le contrat de Madame Charlotte JOLLY, Cheffe du Bureau ANRU, au sein du service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, DDT 28,

VU la décision de nomination de Madame Sophie DESLANDES, adjointe à la Cheffe du Bureau ANRU, au sein du service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, DDT 28,

VU la décision de nomination de Madame Bénédicte DUFET, chargée d'instruction du Bureau ANRU, au sein du service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, DDT 28,

## **Article 1**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume BARRON, directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir, et à Madame Stéphanie DEPOORTER, directrice départementale adjointe des territoires, en leur qualité de délégués territoriaux adjoints de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour le département d'Eure-et-Loir, pour les programmes de rénovation urbaine PNRU et NPNRU et sans limite de montant, pour :

- Signer tous les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU
- Signer tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur :
  - o Les engagements juridiques (DAS)
  - o La certification du service fait
  - o les demandes de paiement (FNA)
  - o les ordres de recouvrer afférents

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Charlotte JOLLY en sa qualité de Cheffe du Bureau ANRU, au sein du service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, DDT 28,
- Madame DESLANDES Sophie, adjointe au Chef du Bureau ANRU, au sein du service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, DDT 28,
- Madame DUFET Bénédicte, chargée d'instruction au sein du Bureau ANRU, au sein du service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, DDT 28,

pour les programmes de rénovation urbaine PNRU et NPNRU et sans limite de montant, pour :

- Valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU
  - o Les engagements juridiques (DAS)
  - o La certification du service fait
  - o les demandes de paiement (FNA)
  - o les ordres de recouvrer afférent

### **Article 3**

Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

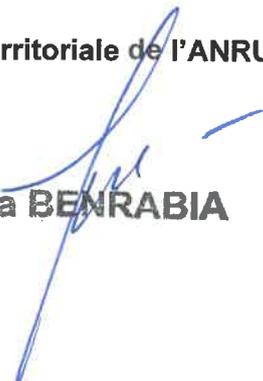
### **Article 4**

Le secrétaire général de la préfecture et les directeurs départementaux, délégués territoriaux adjoints de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Une copie de cet arrêté est transmise à l'Agent Comptable de l'ANRU.

Fait à Chartres, le 18 MARS 2020

La Préfète d'Eure-et-loir  
Déléguée territoriale de l'ANRU

  
Fadela BENRABIA